

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>
---	--

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE MEMBRES			Le 15 décembre 2016 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	13	Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, QUIGNARD Jean-Pierre, MANIERE DRZAZGA Eliane, CHOPIN René, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, DESBOIS Charline, GIRARD François, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline CORNESSE Jean-Pierre à MAURICE LUCOTTE Roseline Absents : PAJOT Marc, LUCOTTE Jean-Marc, Secrétaire: Céline MORTIER
Date de la convocation 08/12/2016 Date d'affichage 16/12/2016			

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Le Maire donne lecture du courrier de l'association Prévention Routière sollicitant une subvention au titre de l'année 2016.

Le Marie rappelle que l'association offre des formations de sécurité routière aux élèves de l'école de Créancey, que la commune a versé une aide en 2014, et propose de renouveler la subvention d'un montant de 250 €, déterminée au prorata du nombre d'habitants de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de verser une subvention à l'association Prévention Routière, d'un montant de 250 €,
- PRECISE que les crédits nécessaires au compte 6574 du budget 2016 sont suffisants.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/12/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/12/2016